

16838

ÉTUDE

SUR

UNE INSCRIPTION ROMAINE

INÉDITE

DE TOURS

ET SUR

LE MONUMENT DONT ELLE RÉVÈLE L'EXISTENCE

PAR M. ROBERT MOWAT



TOURS

IMPRIMERIE JULES BOUSEREZ

—
1873



卷之三

卷之三

三

É T U D E

SUR

UNE INSCRIPTION ROMAINE INÉDITE

DE TOURS

卷之三

卷之三

卷之三

FACULTÉ DE DROIT
BIBLIOTHÈQUE
DE BORDEAUX



Inscription inédite du Musée de Tours.

II^e SIÈCLE.

ÉTUDE

B 16838

SUR

UNE INSCRIPTION ROMAINE

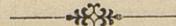
INÉDITE

DE TOURS

ET SUR

LE MONUMENT DONT ELLE RÉVÈLE L'EXISTENCE

PAR M. ROBERT MOWAT

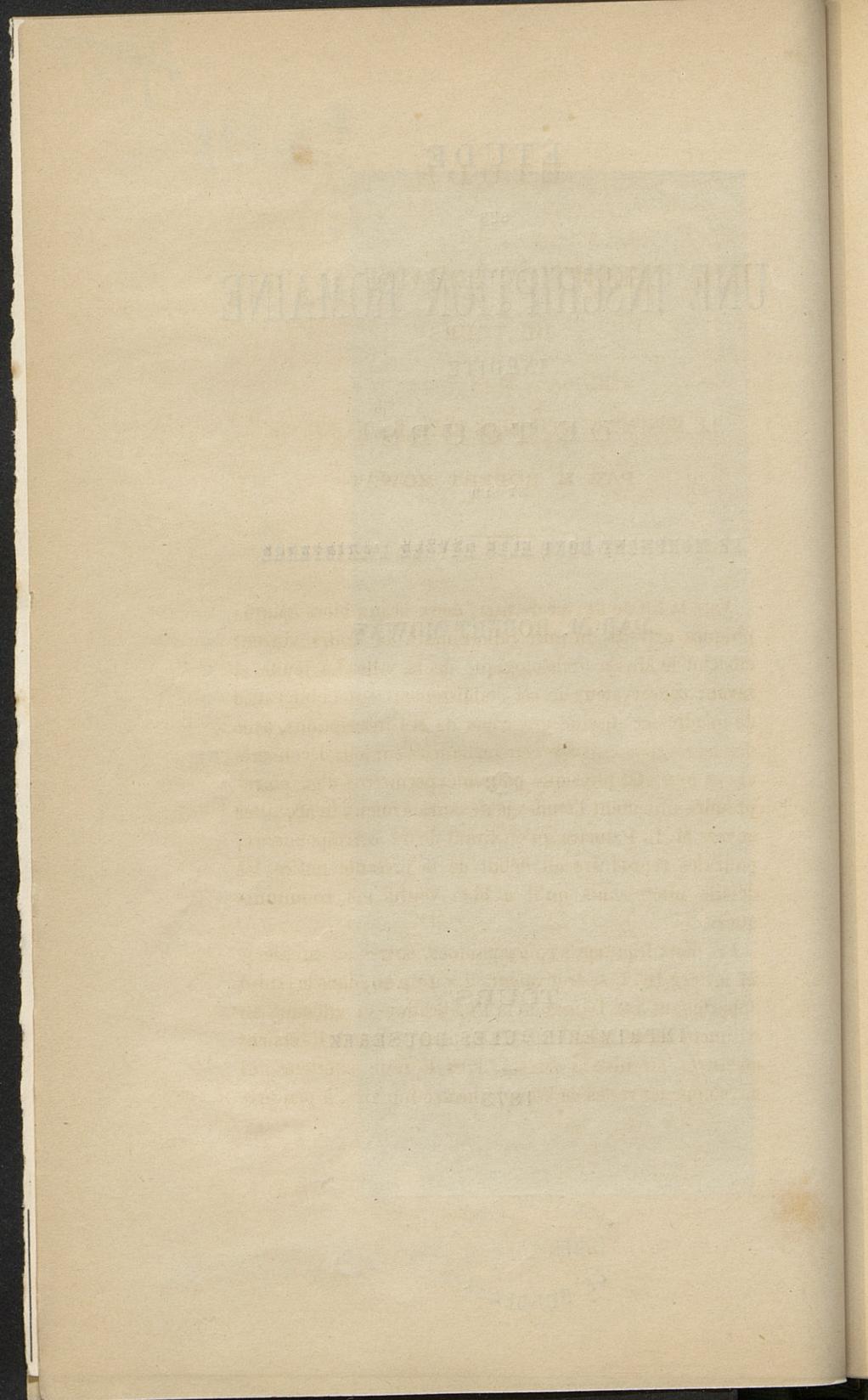


TOURS

IMPRIMERIE JULES BOUSEREZ

—
1873

*FACULTÉ DE DROIT
BIBLIOTHÈQUE
DE BORDEAUX* ppr 1527 22394



É T U D E
SUR
UNE INSCRIPTION ROMAINE INÉDITE
DE TOURS
ET SUR
LE MONUMENT DONT ELLE RÉVÈLE L'EXISTENCE
PAR M. ROBERT MOWAT

Vers la fin de l'hiver dernier, deux beaux blocs épigraphiques extraits du mur gallo-romain de Tours vinrent enrichir le Musée archéologique de la ville. Le jeune et savant conservateur de cet établissement eut l'obligeance de m'adresser aussitôt une copie de ces inscriptions, avec des renseignements assez circonstanciés sur leur découverte et sur leur état physique pour me permettre d'en entreprendre utilement l'étude; je ne saurais mieux m'acquitter envers M. L. Palustre qu'en tirant de sa correspondance, pour les reproduire au début de la présente notice, les détails intéressants qu'il a bien voulu me communiquer.

Les deux fragments épigraphiques, entrés au musée le 27 février 1872, se trouvaient, il y a un an, dans le jardin appartenant aux Dames de la Purification et attenant au bâtiment inscrit sous le n° 328 du plan cadastral. Ils étaient encastrés, au niveau du sol, dans le mur extérieur qui enveloppe les restes de l'amphithéâtre romain, à peu près

à égale distance de la porte Romaine et de la porte Rouline. Ces fragments, placés horizontalement et jointivement l'un à côté de l'autre, laissaient apparaître quelques traces de lettres recouvertes par une couche de crépi; c'est en faisant tomber avec sa canne une partie de ce crépi que M. L. Palustre eut la satisfaction de les démasquer et de lire le premier une inscription jusque-là ignorée; comme particularité, l'un des fragments, celui que nous désignerons plus loin par le n° 1, était tourné sens dessus dessous, tandis que le n° 2 était disposé dans le sens habituel de la lecture. Immédiatement au-dessus de ces deux pierres, se voyait un beau bas-relief, également encastré dans la muraille et figurant une femme à demi couchée, appuyée sur la main droite, le bras gauche tendu. On croit y reconnaître Diane caressant de la main une biche près de laquelle se tient un personnage debout, peut-être Endymion. Ce bas-relief, d'une belle exécution, était connu depuis longtemps de quelques antiquaires, qui ne se doutaient nullement de l'existence des inscriptions au-dessus desquelles il reposait. Il a été également transporté au Musée.

La pierre dont on s'est servi pour les inscriptions appartient à la craie micacée exploitée sur le cours inférieur de l'Indre, à Marnay (commune de Lignières). Elle est dure, d'excellente qualité, à grain très-fin et très-serré, et d'une sonorité remarquable. Les carrières des coteaux de l'Indre, à Marnay, sont connues depuis les Romains; elles ont fourni la pierre qui a été employée dans la construction des arènes de Tours et des anciennes fortifications de la ville. Cette craie micacée, qui a continué à être exploitée pendant tout le moyen âge, n'a pas cessé de l'être encore de nos jours.

Avant d'aller plus loin, il est utile de rappeler que

l'enceinte gallo-romaine de Tours date de la fin du IV^e siècle, comme celles d'un grand nombre d'autres villes, Angers, Auxerre, Beauvais, Bordeaux, Bourges, Limoges, Nantes, Narbonne, Périgueux, Poitiers, Rennes, Sens, etc., dont les démolitions ont mis au jour une incroyable quantité de morceaux d'architecture, de bas-reliefs, d'inscriptions. On sait maintenant que sur toute l'étendue de la Gaule et sous la pression des grandes calamités publiques amenées par les invasions barbares, les villes et les bourgades durent pourvoir à leur sécurité en s'entourant de murailles solides, élevées à la hâte avec les matériaux de tous les édifices situés en dehors du tracé de l'enceinte. La similitude de ces constructions sur les points du territoire les plus éloignés témoigne amplement de la contemporanéité et du caractère d'universalité des circonstances extraordinaires dans lesquelles elles furent élevées. On est convenu, non sans raison, de rapporter ces événements à l'époque où le renversement officiel du paganism, suivi de la destruction systématique des monuments qui s'y rattachaient, coïncidait d'une manière étrange avec les premiers débordements des peuples barbares. C'est donc pendant un laps de plus de quatorze siècles que les débris épigraphiques dont nous nous occupons, encastrés dans la muraille où ils étaient si visiblement exposés, sont restés ignorés jusqu'en ces derniers temps ; il y a dans ce fait quelque chose de tellement singulier, que nous ne pouvons nous empêcher d'en manifester ici notre profond étonnement, avec la certitude qu'il sera partagé partout nos lecteurs, surtout quand ils apprendront que ces remarquables débris avaient échappé aux regards investigateurs de toute une commission d'archéologues, admise en mai 1853 à visiter l'établissement des Purificandines pour y reconnaître les substructions de l'amphi-

théâtre romain (1). Je me hâte de disculper cette commission, car il est facile de deviner, dans les réticences de son Rapport, que les recherches auxquelles elle venait se livrer ne furent apparemment pas facilitées ou encouragées par les personnes ayant qualité pour les autoriser; et si le Rapport ne parle même pas du bas-relief dont l'existence ne pouvait être ignorée de personne dans l'établissement, c'est que, pour des motifs inexpliqués, il ne fut pas signalé à l'examen des visiteurs.

La communication de M. L. Palustre m'avait inspiré un grand désir d'étudier sur place les épigraphes qu'il avait découvertes; aussi, ayant eu récemment l'occasion de passer par Tours, j'interrompis mon voyage dans le seul but de renouveler connaissance avec le Musée et d'y exécuter les estampages dont j'avais besoin. Dès que je fus en présence des blocs lapidaires qui m'avaient été signalés, je fus convaincu qu'ils avaient appartenu à quelque construction romaine d'un caractère véritablement monumental, dont la date pouvait remonter au milieu du II^e siècle de notre ère, à en juger seulement par la beauté de la gravure et par les proportions magistrales des lettres. Il est facile de reconnaître que ces fragments avaient fait partie d'une seule et même inscription; en effet, les trois lignes d'écriture que porte chacun d'eux se correspondent réciproquement de l'un à l'autre, avec une parfaite concordance; des deux parts, les lettres de la première ligne ont 13 centimètres de hauteur; celles de la deuxième ligne, 10 centimètres, et celles de la troisième ligne, 8 centimètres; le premier interligne a 6 centimètres, et le second 7 centimètres.

(1) Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. V, p. 246.

Même accord, quant à la largeur totale de chaque fragment prise dans le sens vertical, et mesurant moyennement 66 centimètres entre les bords, supérieur et inférieur, sciés parallèlement à la direction des lignes. Le bloc le plus important a 1^m 16 environ de longueur ; il a été scié en biais sur le côté gauche, et fracturé sur le côté droit ; l'autre bloc, au contraire, d'environ 0^m 77 de longueur, a été scié obliquement sur le côté droit et fracturé sur le côté gauche ; non loin de ce bord, et à environ mi-hauteur, on remarque un trou qui m'a paru avoir été pratiqué pour servir de passage à un boulon ou à un crampon d'assemblage en fer. Mais M. L. Palustre, que je viens de consulter et qui est mieux placé que moi pour apprécier la valeur de cette conjecture, croit que ce trou, d'une profondeur variable de 10 à 15 centimètres, n'est pas le résultat d'un travail raisonné, mais qu'il provient plutôt d'usure ou d'un coup accidentel de marteau. Je suis donc tout disposé à me ranger à cette dernière explication ; seulement, je ferai observer qu'accidentel ou non, le trou devait exister dans la pierre avant que l'inscription ne fût gravée ; en effet, l'espace qui sépare les deux lettres placées l'une à droite, l'autre à gauche de ce trou, est notablement plus considérable que l'intervalle moyen séparatif de toute autre couple de lettres, comme si le lapicide, après avoir procédé à son tracé jusqu'à cet endroit, avait dû tenir compte du vide qu'il y rencontrait et reporter sa gravure au delà de cette défectuosité. On aurait donc sous les yeux la preuve matérielle que l'inscription n'avait pas été gravée à l'avance, mais exécutée sur place, après l'achèvement de l'édifice auquel elle servait d'épigraphé.

Bien que, pour la lecture, les deux fragments ne puissent être ajustés bout à bout, on est cependant assuré que

le plus petit devait suivre l'autre, après une lacune considérable ; en effet, les dernières lettres de la ligne inférieure de ce plus petit fragment sont suivies par un grand espace laissé en blanc qui annonce au lecteur qu'il arrive à la fin de l'inscription. Je désignerai donc ces deux fragments, dans l'ordre où ils se suivent à la lecture, par les numéros 1 et 2 ; et, à l'appui de cette conclusion, je fais remarquer que le dernier mot du fragment n° 2 accuse dans son tracé une négligence visible dont le reste de l'inscription est exempt ; on devine que la main de l'ouvrier, fatiguée par la longueur du tracé, n'avait pas conservé jusqu'au bout de sa tâche sa fermeté habituelle.

L'inscription devait, en effet, occuper sur une des faces de l'édifice auquel elle appartenait une grande étendue, dont nous ne possédons que la plus faible partie, quelque considérables que soient les dimensions des blocs parvenus jusqu'à nous. Pour les embrasser dans un contexte unique, il faut supposer entre eux une telle lacune, que la longueur de l'inscription ne saurait être évaluée à moins de 8 à 10 mètres.

Il resterait à faire connaître la dimension de nos blocs en épaisseur ; malheureusement ils ont été dégrossis avant d'être transportés au Musée, sans que note ait été prise de cette dimension. Dans l'état actuel, ils ont environ 25 centimètres d'épaisseur, quantité que l'on peut, sans exagération, doubler pour restituer approximativement l'épaisseur primitive.

J'ai donné une certaine extension à cette description préalable, parce que, dans des recherches de cette nature, j'estime qu'aucune particularité ne doit être négligée ; tel détail en apparence insignifiant peut éventuellement devenir un élément inespéré d'information et doit en conséquence être scrupuleusement relaté.

Cela dit, j'aborde l'étude du texte gravé sur les deux blocs, en commençant par le n° 1.

.....RAIVLIBENIG.....
.....MNIBVSORNA.....
.....FILIAETHERESV.....

La première lettre que l'on distingue au commencement de la ligne supérieure est un **A**; puis vient le nom propre **IVLI**, suivi des lettres **BENIG**, qui appartiennent à un mot facile à compléter, en suppléant les lettres **NI** absentes. Nous connaissons ainsi, sous la forme génitive, le *nomen gentilium* et le *cognomen*, c'est-à-dire, en langue moderne, le nom de famille et le surnom d'un personnage, Julius Benignus. Ce n'est pas tout; immédiatement avant le **A**, apparaît sur la cassure de la pierre une amorce de lettre qui est indubitablement l'extrémité de la queue d'un **R**; je lis donc ...**RA**, et dans cette syllabe, je vois la fin d'un nom féminin, soit d'origine latine, comme *Barbara*, *Clara*, *Hilara*, *Matura*, *Profutura*, *Severa*, *Vera*, soit d'importation grecque, comme *Alexandra*, *Glaphyra*, *Sotira*, *Théodora*.

Il serait oiseux de chercher à réunir ici tous les noms remplissant la condition de se terminer en ...*ra*, et l'on est parfaitement libre d'adopter l'un ou l'autre d'entre eux; mais il est évident qu'on aura plus de chances probables de rencontrer juste le nom qui était en réalité tracé sur la pierre, si l'on écarte tous ceux qui sont d'un emploi plus ou moins rare. Par ce motif, je crois devoir préférer le nom *Severa* qui se rencontre fréquemment sur les listes épigraphiques de la Gaule, quelquefois même en connexion avec *Julius* ou *Julia*. En revanche, si la forme du nom qu'il s'agit de choisir reste indéterminée, au

moins dans les limites qui viennent d'être indiquées, on est assuré qu'il est au cas du nominatif, et que, par conséquent, il régit la proposition tout entière; la femme qui s'appelle d'un nom terminé en *ra*, — soit *Severa*, pour fixer les idées, — cette femme, mise en scène au premier rang logique, et très-vraisemblablement au début même de tout le texte, ne peut donc être autre que la personne qui a fait composer l'inscription, ou pour qui celle-ci a été composée, au moins en partie. Le rapport qui existe entre elle et *Julius Benignus*, rapport marqué par la désinence génitive de ce dernier nom, semble être celui de la filiation, car la mention de tout autre lien de parenté ou d'alliance se rencontrerait plutôt sur un monument de destination funéraire, et tel n'est pas le cas de celui dont nous nous occupons.

Je n'hésite donc pas à regarder *Severa* comme la fille de *Julius Benignus*, et à lui attribuer le *gentilicium* paternel; j'écrirai même le mot *filia* en toutes lettres pour me conformer au parti que le lapicide semble avoir adopté, dans le reste de l'inscription, de n'employer ni sigle, ni abréviation, et je lirai ainsi la première ligne, par laquelle l'inscription semble débuter :

IVLIA SEVE]RA IVLI BENIG[NI FILIA....

Dans la ligne suivante

.... MNIBVS ORNA.....

se reconnaît sans peine un lambeau de la locution si fréquente en épigraphie, **CUM OMNIBUS ORNA-MENTIS SUIS**, dont nous avons sous les yeux neuf lettres complètes, plus une fraction de **M** épargnée par la cassure de la pierre. Cette formule sert

d'accompagnement habituel à la désignation de tout monument décoratif, statue, autel, édifice sacré ou profane. Tels sont les passages que j'extrais de certaines inscriptions : ... *imagines argenteas parastaticas cum suis ornamentis et basibus et concameratione ferrea...* (Orelli-Henzen, n° 2518); — *aediculam cum omnibus ornamentis ejus...* (Ibid., n° 5664); — ... *signum cum suo templo et ornamentis omnibus...* (Bizeul, « Des Nannètes aux époques celt. et rom. » p. 127). Ces exemples, qu'il me serait facile de multiplier, suffisent pour faire comprendre la portée que j'attribue au texte de notre fragment, et ainsi se trouvent confirmées les premières inductions que j'avais formulées *a priori* sur son caractère monumental.

C'est ici le lieu de faire une remarque très-importante; il me paraît plus que probable que le bas-relief de Diane, mentionné précédemment, provient du même monument dont faisaient partie les deux blocs épigraphiques sur lesquels on l'a trouvé superposé, et qu'ayant eu la même origine, il a également partagé leur destinée finale. J'aime à voir en lui précisément un de ces *ornamenta* commémorés par le ciseau de notre lapicide, et j'admire la singulière fortune qui l'a conservé près de ce texte comme pour lui servir de commentaire et d'illustration. Par ce simple échantillon de sculpture, tout mutilé qu'il soit, je cherche involontairement à me faire une idée de la beauté d'un édifice dont les importantes proportions pouvaient être déjà soupçonnées.

La 3^e ligne...

... FILIA ET HERES V

se compose, en majeure partie, de trois mots complets qu'on est tenté, au premier abord, d'appliquer à la fille

de Julius Benignus, laquelle aurait fait bâtir le monument, en vertu d'une clause testamentaire de son père. Mais cette attribution n'est pas absolument nécessaire ; je dirai même qu'elle n'est pas la plus probable. Car si l'on considère la longueur du texte rétabli mentalement dans son intégrité depuis le début de l'inscription jusqu'au point où nous sommes arrivés, on est amené à croire que la personne signifiée par les mots *filia et heres* n'est pas la fille même de Julius Benignus, dont le nom jeté incidemment au début ne paraît plus que comme un accessoire noyé dans la longueur de la proposition et oublié dans l'esprit du lecteur, mais plutôt qu'elle est la fille de Severa dont le nom domine d'un bout à l'autre la proposition à laquelle il sert de sujet. Je pense, d'après cela, que les mots *filia et heres* doivent avoir été précédés du nom de cette autre personne qui aurait eu la mission de continuer et d'achever l'œuvre commencée par sa mère.

Quant au V qui termine cette ligne et dont le bras gauche seul subsiste sur la pierre, c'est l'initiale d'un mot qu'il paraît difficile de restituer avec certitude sur une donnée aussi insuffisante. On peut en effet imaginer de le compléter, de diverses manières, par quelque membre de phrase qui s'ajuste plus ou moins heureusement avec les parties voisines : *u[t mater jusserrat?], u[sque ad.....?], v[otum quod mater voverat?]*. Dans l'état actuel, c'est un cas d'indétermination, mais non d'impossibilité.

Je passe maintenant au fragment n° 2.

ICADIV
ITHOCCH
MMAVIT

Dans la première ligne on distingue un groupe de quatre lettres complètes, **CADI**, suivies d'un **V** dont le bras droit a été emporté par la cassure de la pierre. Avec un peu d'attention on reconnaît, au commencement de la ligne, la moitié supérieure d'un jambage vertical appartenant à un **I**, un **H**, un **L**, un **M**, ou un **N**; mais **I** est la seule de ces lettres qui puisse être utilisée; avec les deux lettres **CA** qui suivent, il permet de former la fin, d'un adjectif féminin en *ica*, tel que *publica*, *amica*, *Italica unica*, catégorie assez nombreuse dans laquelle il s'agit de faire un choix. Remarquons d'abord que nous avons dans le groupe suivant, **DIV**, le commencement d'un mot caractéristique, qui, dans l'épigraphie romaine des temps postérieurs à la république, est exclusivement réservé aux membres de la famille impériale déifiés par sénatus-consulte après leur mort, c'est-à-dire aux *Divi* et aux *Divae*. Ces divinités, de création officielle, étaient honorées d'un culte distinct de celui du souverain régnant; chaque *Divus* avait son *flamen*, chaque *Diva* sa *flaminica*, non-seulement à Rome, mais dans une foule d'autres villes. Je vois donc dans l'assemblage des lettres **ICADIV** un lambeau du titre d'une de ces prêtresses, tel qu'il est exhibé par un certain nombre d'inscriptions, **FLAMMINICA DIV[AE]** Ainsi, on le trouve en toutes lettres : 1^o dans une inscription de Rimini éditée par Gruter (1) : *Cantiae, L(ucii) f(iliae), Saturninae, matri colon(iae), flaminicae Divae Plotinae. Hic et Foro Sempronii, d(ecreto) d(ecurionum), publice*; 2^o dans une inscription de Vaison, éditée par Henzen (2) : ... *(B)ellicae, flaminicae, Divae Augustae, prov(inciae Narbonensis)....*

(1) Thesaurus inscriptionum, p. 1088, n^o 45.

(2) Inscriptionum Latinarum amplissima collectio, n^o 6003.

On le retrouve en abrégé dans deux inscriptions d'Italie publiées par Mommsen (1), d'abord celle-ci : *Cantriae, P(ublii) f(iliae), Paullae, flam(inicae) Divae Augustae Piae. L(oco) p(ublico), d(ecreto) d(ecurionum)*; puis celle-ci, dont je ne reproduis que le commencement : *Cantriae, P(ublii) f(iliae), Longinae, sacerd(oti) flam(inicae) DivaeJuliae Piae*, etc.

Il résulte de là, suivant toute apparence, que la fille de Julius Benignus aurait été flaminique d'une *diva* dont le nom nous reste inconnu et qu'on est libre de choisir parmi ceux des princesses de la dynastie antonine qui reçurent les honneurs divins, Plotina, Marciana, Matidia, Sabina, Faustina Major, Faustina Pia, Julia Domna. Pour sortir d'embarras, j'emploie le mot *Augusta* qui peut tenir lieu de l'un quelconque de ces noms, comme le montre l'inscription de Vaison, et je lis ainsi la première ligne du fragment n° 2 :

...FLAMIN]ICA DIV[AE AVGVSTAE....

La découverte d'une inscription relative à une flaminique n'est, dans aucun cas, chose indifférente; car, outre que le nombre des monuments de cette espèce est assez restreint, surtout en Gaule, l'institution du flaminat augustal, avec les différentes variétés dans lesquelles il se subdivisait, touche de près à l'organisation des municipes, des colonies et des cités. A tous ces titres donc, la nouvelle inscription de Tours est d'une importance réelle pour l'histoire d'une cité, dont l'existence municipale n'était signalée, même indirectement, par aucun monument épi-

(1) *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*, nos 1090 et 1093.

graphique, avant la publication faite en 1847 (1) de deux fragments lapidaires qui mentionnent la *Civitas libera Turonorum*, et qui paraissent contemporains, ou peu s'en faut, de ceux que nous avons à étudier. On peut se demander s'il n'existe pas entre toutes ces inscriptions un rapport plus ou moins éloigné; n'est-il point permis de voir dans la création d'un *flaminium* féminin chez les Turons un témoignage de la reconnaissance publique pour quelque faveur éclatante du souverain, par exemple, pour le don de ces franchises municipales auxquelles fait allusion le qualificatif *libera* accolé au nom de la cité? Pour ne pas m'écartier de mon sujet, je n'insiste pas davantage sur un rapprochement que je me bârme à indiquer.

La dignité du *flaminium* n'était conférée qu'aux personnages les plus éminents par leur naissance, leur fortune et leur influence; aussi était-elle recherchée comme les autres fonctions municipales de l'ordre le plus élevé. Au sénat local en appartenait la nomination, comme on peut l'inférer de certaines inscriptions dans lesquelles le titre de *flamen* ou de *flaminica* est tantôt précédé des sigles D.D., signifiant *decreto decurionum*, tantôt suivi des mots *consensu concilii provinciae* (Orelli-Henzen, n° 5996, 6004). Il existe à Vienne, en Dauphiné, une inscription que le *Bulletin monumental* (2) a déjà publiée et que je crois utile de reproduire ici: D.D. FLAMINICA VIENNAE || TEGVLAS AEN/AS AVRATAS || CVM CARPVSCVLIS ET || VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA || CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQUIS || SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI || D. S. D.

(1) Congrès scientifique de France tenu à Tours, en septembre 1847. T. II, p. 74.

(2) Tome XXI, p. 681.

c'est-à-dire, *de suo dedit*. Par là nous apprenons, comme par une foule d'autres monuments analogues, que les titulaires des hautes fonctions municipales déployaient une générosité sans bornes envers leurs concitoyens, en échange des honneurs qui leur étaient conférés, *ob honorem flaminatus*, ou *ob honorem patronatus*, disent ingénument les textes. Ce sont ces riches personnages qui ont doté leurs villes de tant de magnifiques édifices, lesquels n'auraient jamais pu être élevés à l'aide des seules finances municipales.

La fille de Julius Benignus, flaminique d'une Diva, n'a donc fait que se conformer à un usage général et à une obligation onéreuse de position en faisant à sa cité la splendide donation rappelée par nos deux blocs épigraphiques, qui me paraissent inséparables du bas-relief de Diane.

Le costume des flaminiques nous est connu. Un cippe funéraire carré, trouvé à Bobio et dédié à *Cetraniae P. F. Severinae, sacerdoti Divae Marcianae*, porte sur l'une de ses faces un bas-relief représentant la défunte complètement enveloppée du long voile des Vestales (Gruter, p. 322, n° 3).

La lecture que je viens de proposer pour la première ligne du fragment n° 2

FLAMIN]ICA DIV[AE AVGVSTAE

se recommande par son extrême vraisemblance. On peut cependant essayer d'opérer différemment et de lire

IN BASIL]ICA DIV[AE AVGVSTAE

Cette lecture se prête en effet à une association natu-

relle d'idées entre le mot *basilica* et le membre de phrase qui le suit à peu de distance, *cum omnibus ornamenti suis*.

D'autre part, rien ne s'oppose à ce que le nom d'une *Diva* ait été donné à un édifice public tel que la *basilica*. Capitolin (1), parlant du voyage qu'Hadrien fit en Gaule, à son retour de Grande-Bretagne, dit que ce prince bâtit à Nîmes une basilique en l'honneur de Plotine, sa bienfaisatrice : « *Per idem tempus in honorem Plotinae basilicam apud Nemausum opere mirabile exstruxit.* »

Une inscription de Narbonne, commémorative du grand incendie qui détruisit cette ville entre l'an 145 et l'an 161 de notre ère et dont parle le même Capitolin (2), énumère les principaux édifices rebâties par Antonin, aux frais de la cassette impériale ; j'y relève les mots *basilicis et ornamenti suis* qui offrent quelque analogie avec ceux de l'inscription de Tours.

Périgueux possédait aussi des basiliques, comme l'atteste une inscription de Gruter (3). Je n'entreprendrai pas de faire ici le dénombrement de toutes les villes où l'on pouvait voir des basiliques, et je reviens à Tours pour faire observer qu'Hadrien dut séjourner dans cette ville lors de sa grande tournée en Gaule. Une inscription, malheureusement perdue aujourd'hui et rapportée par Chalmel (4),

(1) *Vita Hadriani.*

(2) *Vita Antonini Pii.*

(3) *Thesaurus Inscr.*, p. 171, n° 4.

(4) « *Histoire de Touraine*, » tome I, p. 68 ; Cfr. *Cham-poiseau*, « *Tableaux chronol. de l'Hist. de Touraine*, » 1845, art. 16^e; *Bourassé*, « *La Touraine hist. et mon.* » p. 169; *Mabille*, « *Divisions territoriales de la Touraine*, » p. 48. Malgré mes recherches, secondées par M. Palustre, je n'ai encore

parait en effet avoir été gravée à l'occasion de ce voyage. Cet auteur dit qu'elle fut découverte en 1658, dans les fondements d'un vieux mur d'enceinte qu'on démolissait pour bâtir un nouveau palais archiépiscopal, et que la pierre fut retaillée à neuf en 1691, pour entrer dans la construction d'un balcon. Il parait qu'elle avait *4 pieds de long*, et était gravée en *grosses lettres*. L'importance de ce détail n'échappera à personne, et je tiens bonne note d'une particularité qui établit une certaine analogie entre ce bloc de 1658 et ceux de 1872, au moins sous le rapport physique, et subsidiairement sous le rapport chronologique. Voici, du reste, cette inscription :

IMP. CAESARI DIVI
TRAIANI PARTHICI
FILIO DIVI
NERVAE NEPOTI
TRAIANO HADRIANO
AVG. PONTIFICI. MAX
TRIB. POT. COS. III

La première année, redoublée, des pouvoirs tribunices d'Hadrien, sous son troisième consulat, correspond à l'an 119 de notre ère. Or, c'est pendant ce même consulat, prolongé viagèrement, que furent frappées les monnaies portant la légende HADRIANVS AVG COS III PP d'un côté, et ADVENTVI AVG GALLIAE SC, au revers.

pu découvrir à quelle source Chalmel a pris ses renseignements; je n'ai point trouvé cette inscription dans Gruter, à qui elle a été attribuée par erreur.

Si donc, comme tout semble le faire supposer, Hadrien séjourna à Tours, il est également naturel de croire qu'un prince, qui avait une véritable passion (1) pour les embellissements monumentaux, donna à cette ville, comme il le fit à Nîmes, le signal des grandes constructions qui ne furent pas moins encouragées par son successeur Antonin.

Pour en revenir au mot *basilica*, j'ajoute que son introduction quelque part dans le texte de nos fragments épigraphiques va se trouver justifiée par de nouvelles inductions que me fournit l'étude de la deuxième ligne du fragment n° 2 : . . . IT HOC C I. . . . La première lettre, quoique endommagée à sa partie inférieure par l'usure du bord de la pierre, se reconnaît facilement pour un I, lequel constitue, conjointement avec le T suivant, la fin d'un verbe à la 3^e personne du singulier; cette syllabe *it* appartient à quelque mot ou locution comme *exstruxit*, *inchoavit*, *curavit*, *poni jussit*, etc. Puis viennent trois lettres, HOC, qui représentent le pronom démonstratif neutre. Par là, nous sommes clairement avertis que le substantif, auquel se rapporte ce *hoc*, et dont on ne distingue que la lettre C endommagée par un éclat de la pierre aux abords du trou précédemment signalé, est le nom même de l'édifice bâti ou dédié par la fille de Julius Benignus. C'est donc le mot dont la connaissance importe le plus pour la solution de notre problème archéologique. De ce mot nous possérons quelque chose de plus que le C initial (2), car la lettre qui le suit n'a pas péri tout entière;

(1) La plaisanterie ne perd jamais ses droits chez nous; un auteur sérieux n'a pas craint de répéter qu'Hadrien avait la *maladie de la pierre*. (Mém. de l'Acad. du Gard, 1866, p. 191.)

(2) L'éclat de la pierre a enlevé la partie inférieure de

ella a laissé, près du bord de la pierre, la trace de la partie inférieure d'un jambage vertical appartenant à un R, à un I ou à un H. Il n'y a pas à s'occuper des autres lettres à jambage, puisque aucun mot du lexique latin ne commence par CF, CM, CN ou CT; nous avons maintenant à chercher un nom neutre d'édifice, commençant par l'un des trois groupes CR, CI, CH. Réduite à ces termes, la question ne me paraît admettre qu'une seule solution, à savoir, le mot **CHALCIDICVM**, sur lequel il convient d'insister. On sait qu'à Rome une *basilica* était un édifice public servant à la fois de tribunal civil, de bourse de commerce, de lieu de réunion pour les gens d'affaires, tandis que la *curia* était spécialement affectée aux réunions du sénat. Dans les villes de moindre importance, un seul et même bâtiment pouvait suffire à ces diverses destinations. Vitruve (4) nous apprend que le *chalcidicum* était une sorte d'annexe où l'on se réunissait en cas de mauvais temps, et qui était construite à l'extrémité de la *basilica*: «... *basilicarum loca adjuncta foris quam calidissimis partibus oportet constitui, ut per hyemem sive molestia tempestatum se conferre in eas negotiatores possint. Eorumque latitudines non minus quam ex tertia nec plus quam dimidia longitudinis parte constituantur, nisi loci natura impedierit et aliter coegerit symmetriam commutari. Sin autem locus erit amplior in longitudine, chalcidica in extremis constituantur, uti sunt in villa Aquiliana.* »

Comme le mot l'indique suffisamment, et comme Festus

cette lettre, mais il n'y a pas lieu de supposer que c'est un G dont le crochet aurait disparu, car cette conjecture ne conduit à aucun résultat.

(4) *De Architectura*, lib. x, c. 4.

en avait fait la remarque, *chalcidicum* rappelle le nom de la ville de Chalcis en Eubée, où ce genre de construction avait sans doute pris naissance ; c'est ainsi que le mot *laconicum*, signifiant étuve, est passé du grec dans la latinité de Cicéron. Les Romains se sont de même approprié le mot *basilica* que nous rencontrons presque toujours en compagnie de *porticus* ; à Athènes, le lieu où siégeait l'archonte-roi, ὁ ἄρχων βασιλεύς, s'appelait ἡ βασιλεύς στοά. Il ne faudrait cependant pas croire, d'après le texte de Vitruve, que le chalcidique appartenait exclusivement à la basilique ; la curie pouvait également être pourvue d'une pareille annexe, comme nous l'apprenons par la fameuse inscription du temple d'Ancyre, connue sous le nom de Testament d'Auguste. Je n'extrais que sommairement une partie du paragraphe dans lequel l'empereur, arrivant à l'énumération des principaux édifices élevés par ses soins, dit : « Curiam et continens ei chalcidicum, templum- « que Apollinis in Palatio cum porticibus, aedem Divi « Iuli,.... etc..... etc. feci.»

M. G. Perrot, qui a eu la bonne fortune de visiter ce monument et qui rend compte de sa mission dans un magnifique ouvrage (1), traduit ainsi ce paragraphe : « La Curie et le temple de Minerve Chalcidienne contigu à la Curie, le temple d'Apollon sur le Palatin avec ses portiques, le temple du divin Jules... etc. etc... ont été bâtis par moi. » J'ai le regret de ne pouvoir souscrire à la première partie de cette interprétation, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'il était quelquefois facultatif de désigner le temple d'une divinité par un appellatif tiré du nom même de cette divinité, comme *minervium*, *dianum*, *serapeum*, *augusteum*, mais

(1) Exploration de la Galatie et de la Bithynie, p. 251.

je ne connais aucun exemple d'un surnom ethnique ou topique de divinité employé dans cette acception ; la seconde raison, encore plus péremptoire que la précédente, est que le temple de Minerve Chalcidica (1) fut bâti par Domitien, c'est-à-dire un siècle et demi plus tard que le chalcidique curial élevé par Auguste. L'illustre rédacteur de l'inscription d'Ancyre ne parle nullement de Minerve ; je pense donc qu'il faut traduire ce passage mot à mot : « La Curie et le Chalcidique y attenant, etc. » On connaît d'autres inscriptions où il est fait mention de chalcidiques ; en voici trois que j'extrais du recueil d'Orelli, parce qu'elles offrent certaines analogies avec nos fragments épigraphiques :

N° 3294. — *Eumachia L. f. sacerd. pub. nomine suo et M. Numistri Frontonis fili chalcidicum, cryptam, porticus Concordiae Augustae Pietati sua pequinia (sic) fecit eademque dedicavit.*

N° 3290. — *Baibia T. f. Basilla calchidicum (sic) municipibus suis.*

N° 3287. — *L. Abutius Dexter macellum, porticum, chalcidicum cum suis ornamentiis, loco et pecunia sua.*

Du texte de Vitruve, aussi bien que de celui d'Auguste, il résulte que le chalcidique n'était qu'une annexe complémentaire, qu'une partie accessoire de la curie ou de la basilique, c'est-à-dire qu'il n'y avait point de chalcidique sans basilique ou sans curie ; je suis donc fondé, dans une certaine mesure, à croire que le mot *basilica* se trouvait quelque part dans le voisinage du mot *chalcidicum*, et du membre de phrase *cum omnibus ornamentiis suis*, restitués sur nos fragments épigraphiques.

Il ne me reste plus maintenant à examiner que la

(1) *Preller*, les Dieux de l'ancienne Rome, p. 195.

troisième ligne du fragment n° 2 : ... **MMAVIT**. Elle présente les six dernières lettres, dont une mutilée, du mot *(consu)mmavit*, par lequel se termine l'inscription et qui exprime, avec une intention marquée, affectée même, que le complet achèvement de l'édifice, dont nous avons en partie sous les yeux la dédicace, fut accompli par une certaine personne, *filia et heres* ; d'où il suit logiquement que cette œuvre aurait été commencée ou prescrite testamentairement par une autre personne mentionnée dans une proposition précédente ; cette autre personne, fille de Julius Severus, aurait donc été la mère de celle qui fit la dédicace. La distinction que je cherche à mettre ici en lumière résulte de l'emploi du verbe *consummare* ; à l'appui de mon commentaire, j'invoque une inscription publiée par Orelli, n° 514 : *Imp. Cæsar. T. Aelius. Hadrianus Antoninus Aug. Pius. Cos III. trib. pot. II. p. p. aquæ ductum in novis Athenis cæptum a Divo Hadriano patre suo consummavit dedicavitque* ; où l'on voit que l'empereur Antonin avait achevé (*consummavit*) la construction d'un aqueduc commencé (*cæptum*) par son père adoptif Hadrien.

Au point où nous sommes arrivés, nous sommes en état, non de restituer le texte de la grande inscription de Tours dans toute son intégrité, car les lacunes à combler sont trop considérables ; mais nous pouvons la rétablir, avec une certitude relative, dans quelques parties essentielles, et nous former une idée suffisamment approchée de l'ensemble primitif. Pour donner un corps à cette idée, je propose donc provisoirement une lecture telle que celle-ci :

Julia SeveRA IVLI BENIGNi filia, d. d. flaminICA DIVae Augustae, basilicam cum OMNIBVS ORNAMENTIS suis inchoavit; HOC CHalcidicum Be-

nigna (?) FILIA ET HERES, Ut mater jusserrat, pecunia sua consuMMAVIT.

Ou encore celle-ci :

Julia SeveRA IVLI BENIGNi filia, in basilICA DIVae Augustae signum ponit jussIT; HOC CHALcidicum Benigna (?) FILIA ET HERES, Vsque ad fastigium exstruxit et opus consuMMAVIT.

Le personnage, dont le nom est écrit sur le fragment n° 1, vient grossir la foule déjà si nombreuse des *Julii* connus par les listes épigraphiques de la Gaule. La prédominance marquée dans la nomenclature gallo-romaine du nom de la famille à laquelle appartenait Jules César n'est point passée inaperçue, et quelques personnes ont essayé de l'expliquer en supposant que les populations soumises s'étaient prises d'une sorte d'admiration pour leur vainqueur, en sorte que l'entrainement de la mode avait fini par généraliser ce qui, dans le principe, n'avait été qu'un hommage inspiré par des motifs d'adulation et de calcul intéressé. Mais si cette hypothèse était fondée, c'est le surnom *Caesar*, par lequel le conquérant de la Gaule était populairement connu, et par lequel, seul, il se désigne lui-même dans ses écrits, c'est ce surnom, disje, qui aurait eu les honneurs de la vogue ; or, il n'en est rien, car ce surnom ne sort jamais de la famille impériale, où il ne tarde pas à prendre une acceptation spéciale, moitié prénom, moitié titre honorifique. Une semblable hypothèse paraît d'ailleurs totalement incompatible avec l'idée qu'on se fait des sentiments dont un peuple, encore frémissant de sa défaite, est animé envers un maître étranger. Mais si l'on considère que, dans l'usage romain, le *nomen gentilitium* est employé seulement dans les circonstances officielles, ou à défaut d'un *cognomen*, on découvre que la fréquente récurrence du nom *Julius*,

qualificatif de la *gens* à laquelle appartenait César, doit être attribué à des causes purement politiques. Par le fait de la conquête, la noblesse gauloise se vit dans la nécessité de faire acte complet d'adhésion au nouvel ordre de choses pour maintenir sa position de classe dirigeante et préserver d'une ruineuse et sanglante anarchie le corps social tout entier. Il est, en effet, permis de croire que si elle eût accepté l'alternative d'être politiquement annihilée, il en serait résulté une désorganisation générale. Après avoir irrémédiablement perdu la partie dans une lutte héroïque, elle se résigna, par un patriotisme intelligent, à devenir, dans les conditions qui lui étaient imposées, l'instrument d'une civilisation plus avancée. Comme gage de cette adhésion, les grandes familles se rangèrent dans la *clientèle* de l'homme qui personnifiait la grandeur et la suprématie de Rome et s'inscrivirent en foule dans la *gens Julia* ; ainsi, sur une trentaine de personnages appartenant à l'institution suprême des Trois-Gaules, je n'en compte pas moins de douze qui portent le nom de Julius.

Quelques exemples feront mieux comprendre ces considérations : pour rendre hommage à l'empereur Auguste, qui, après son adoption par Jules César, portait les noms de *C. Julius Octavianus*, le fils du roi Donnus s'intitule *M. Julius Cottius*, sur l'arc de Suze ; de même un roi thrace s'appelle, dans une autre inscription, *C. Julius Rhœmetalces* ; de même encore, un roi roxolan se nomme *P. Aelius Rasparasanus*, par honneur pour l'empereur *P. Aelius Hadrianus*. L'historien de la grande insurrection des Juifs nous apprend que, par reconnaissance pour les bons traitements dont il avait été l'objet de la part de Titus, il adopta le nom gentilice de son vainqueur, et s'appela dès lors *Flavius Josèphe*.

Des rangs les plus élevés, les noms ainsi adoptés

se répandirent ensuite à profusion dans la classe nombreuse des affranchis, qui constituaient le fonds de la bourgeoisie. Cette propagation fut la conséquence nécessaire de la règle qui obligeait l'émancipé, appelé à la vie civile, à y entrer sous le nom gentilice de son patron.

Dans l'adoption du nom de *Julius* par des Gaulois de condition libre, je ne vois donc qu'une des formes légales par lesquelles ils tenaient à faire constater leur adhésion au nouveau régime ; mais pour avoir accompli cet acte, ils n'étaient point devenus citoyens romains, ni même citoyens, suivant le droit latin, soit que ce privilége, si recherché plus tard, ne leur fût pas encore concédé, soit que, par un sentiment de fierté nationale, ils préférassent rester à l'état de *peregrini*. C'est ce qui explique pourquoi certains personnages ne portent aucun des prénoms civils *Gaius*, *Publius*, *Lucius*, *Marcus*, etc., et pourquoi leurs fils les prennent en devenant citoyens de droit romain ou de droit latin. Un prêtre de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon se dénomme *M. Lucterius Leo*, tandis que son père est qualifié plus simplement *Lucterius Sene-cianus* ; d'autres se disent *L. Osidius Quiet filius*, ou *Tib. Pompeius, Pompei Justi filius, Priscus*. On voit aussi par ces exemples que le gentilice n'était pas toujours pris dans la nomenclature romaine, et qu'un nom purement gaulois, comme *Lucterius*, en remplissait souvent l'office. Nous ne serons donc pas étonnés de voir le *Julius Benignus* de notre inscription privé du *prænomen*, et nous n'imputerons pas à un oubli du lapicide l'absence du premier terme de la série consacrée des *tria nomina*. Nous en conclurons seulement que *Julius Benignus*, personnage très-considerable du reste, était mort avant l'époque où le droit de bourgeoisie romaine fut étendu aux cités gauloises, c'est-à-dire avant la fin du règne d'Antonin, et qu'il

était resté toute sa vie citoyen au titre étranger, *peregrinus*.

Benignus est un surnom peu usité ; je ne l'ai rencontré qu'une douzaine de fois dans les recueils épigraphiques, où il paraît généralement porté par des gens de condition infime. On le lit sur une tessère en ivoire appartenant au Cabinet de France et cataloguée sous le n° 3250. Je dois une mention spéciale au seul homonyme du *Julius Benignus* de Tours que j'ai pu trouver ; c'est un C. Julius Benignus, qui fut préfet de la légion treizième Gemina et mourut à Rome âgé de 22 ans, après 12 ans de services, au dire de son épitaphe (1). Certes, voilà une carrière courte et bien remplie, avec un avancement que n'ose-raient rêver nos officiers les plus favorisés.

La lecture raisonnée de chacun des mots qui se montrent, en tout ou en partie, sur les fragments épigraphiques n°s 1 et 2, peut maintenant être considérée comme terminée. Je suis donc arrivé au bout de la tâche que je m'étais proposée, et il ne me reste plus qu'à résumer les résultats de cette analyse. Le déchiffrement du texte, corroboré par la présence significative d'une belle œuvre d'art, laisse entrevoir, sinon avec certitude, du moins avec vraisemblance, plusieurs faits intéressants :

1^o La cité des Turons possédait un flaminium augustal féminin ;

2^o Il existait, quelque part dans la ville gallo-romaine, une basilique avec son chalcidique ;

3^o Le bas-relief de Diane faisait partie de cet édifice ;

4^o Le nom d'un citoyen de rang élevé, Julius Benignus, se rattache à la fondation du monument ;

5^o Cette fondation se place entre le règne d'Hadrien et

(1) Muratori, *Thes. Ins.* p. 822, n° 3.

celui d'Antonin, peut-être plutôt vers la fin de ce dernier, c'est-à-dire aux environs de l'an 161 de notre ère.

Ici surgit un nouvelle question qu'il ne m'appartient pas de résoudre : quel est l'emplacement de cette basilique, si toutefois basilique il y avait ? Cette recherche incombe naturellement aux archéologues de la localité, et c'est même à eux seuls que je puis m'adresser pour obtenir les preuves matérielles de mes conclusions.

Je ne saurais cependant quitter ce sujet sans consigner une dernière observation. D'après le poids et le volume des trois débris antiques récemment tirés du mur gallo-romain, il est clair qu'ils n'ont pu y être apportés d'une bien grande distance, et que le site du monument détruit pour fournir des matériaux à ce mur d'enceinte doit être cherché dans un cercle très-restréint. Or, en jetant les yeux sur un plan topographique de Tours (1), je lis, non loin de la maison des Purificandines, un nom de rue qui, dans le cas présent, parle avec une véritable éloquence, la rue de la *Basoche*. Personne n'ignore que ce mot est une altération populaire de *basilica* (2), et l'on sait aussi avec quelle persistance se maintiennent les noms de lieu, longtemps après que la cause à laquelle ils doivent leur naissance a été détruite ou oubliée. Les *Arènes* de Senlis n'ont été découvertes que du jour où l'on s'est avisé que le nom de la fontaine des *Raines* était une forme déguisée de l'antique dénomination.

On a récemment démontré que l'église de Saint-Martin

(1) On consultera avec fruit une *Notice sur les anciennes constructions romaines de Tours*, avec carte à l'appui, par le général de Courtigis, dans le tome V des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.

(2) Comparez encore *Galoche*, et lat. *Gallica*.

de la Basoche, *ecclesia beati Martini de Basilica*, existait près de la porte Romaine, sur l'emplacement du vieux palais des gouverneurs romains, appelé au x^e siècle *Sala maledicta*, et on a allégué que le surnom de *Basoche* lui était venu de ce qu'elle se trouvait dans le fief de la célèbre basilique de Saint-Martin, *in terra basilicæ sancti Martini* (1). Ce serait donc comme si l'on eût dit : « l'église Saint-Martin (qui relève) de la grande église Saint-Martin. » J'avoue qu'une semblable explication me laisse quelques doutes, et qu'un simple lien administratif me paraît peu propre à être converti en un dénominatif courant. Mais je retiens ce qui concerne l'identité de l'emplacement de Saint-Martin de la Basoche avec celui de la *Sala Maledicta*, en ajoutant que cette dernière me fait singulièrement l'effet de n'être autre que l'antique basilique romaine rebâtie dans de nouvelles conditions. En supposant que celle-ci, vouée à la destruction dans des circonstances pressantes, dont nous avons précédemment parlé, ait été simplement rasée au niveau du sol, on peut espérer que certaines parties de ses substructions ont été épargnées dans les transformations successives subies par le vieux *Caesarodunum*, et que des recherches, des fouilles dirigées dans ce sens aboutiraient à quelque résultat. J'ai d'ailleurs un autre espoir : c'est que le mur d'enceinte, encore debout sur quelques points de son pourtour, n'a pas dit son dernier mot, et qu'il tient en réserve, surtout dans ses assises inférieures, d'autres surprises pour mes confrères de Tours.

(1) Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, p. 423.

